

Conseil municipal du 24 mars 2017 à Lacropte

Présents :

C.Faure , I.Faure , T. Dufraix , G.Bashford, D.Privat, J.L Bernard, V.Célérier, J.M Chinouilh, M.J Lance, M.Kine , F.Ladeuil, R.Lestang

Absents : P.Montauriol, M.Chevreux (procuration à F.Ladeuil) , J.L Baumann

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h15

SDE : l'éradication des fils nus est prévue sur plusieurs secteurs (Les Bouyges, Les Forêts, les Jouies, Les Puissants, La Sigonie).

Commission local de transfert des charges : Guy Bashford sera le délégué de cette commission au Grand Périgueux

Le Grand Périgueux demande un recensement des hébergements touristiques meublés et des chambres d'hôtes de la commune.

Présentation des devis chemins et choix des entreprises

Chemins retenus : Le Baleyrou à La Clarétie ; La Mouthe ; une partie du chemin de La Reille ; Le Ronlet.

Il a été constaté que le chemin de la Clarétie n'a plus de bordures. L'agriculteur travaillant les terres détériorent les bordures de ce chemin. Ce chemin sera refait en pierre mais pas de goudron.

Des devis sont proposés. Le conseil municipal discute sur le financement de ces travaux et choisit de faire travailler les deux entreprises qui nous ont proposé des devis. Rémy Lestang et Didier Privat feront la répartition.

Le conseil municipal étudie sur les mesures à prendre pour protéger les travaux faits sur la route de Maison Neuve au niveau du rétrécissement.

Validation état de l'actif : Nous avons le compte rendu du tribunal donc nous pouvons enlever le matériel concernant l'affaire Joël Saint Amand et conserver le matériel répertorié par l'adjoint.

Cession du complexe rural

Délibération : le conseil accepte de vendre le matériel pour 600€ et de mettre la licence à disposition.

Eglise : Afin de faire les travaux de restauration il semble que la solution la plus avantageuse pour la commune soit de passer par la fondation du patrimoine pour obtenir des dons que les gens pourraient déclarer aux impôts en vue d'une déduction.

Bornes enterrées : il faudra en discuter à un prochain conseil pour prévoir la répartition des installations.

Amendes de police : Le conseil municipal accepte que Mme Le Maire demande ces amendes de police pour la sécurité d'un carrefour.

Fête du panier du 18 juin : le conseil municipal accepte de payer le manège pour cette manifestation et ainsi être équitable avec les autres associations.

Fauchage : Avec l'ancienne Communauté de Communes, 56 heures de fauchage étaient facturées pour 896 €. Depuis notre entrée dans le Grand Périgueux, les tarifs ont augmenté. Pour ce même montant, nous ne pourrions faire que 18 heures. Le conseil municipal discute et choisit de prévoir 32h de fauchage ou bien 1 seul passage.

Lacropte en Mayenne

Le conseil municipal discute de l'organisation possible pour les recevoir à l'automne.

Un nouveau **PLUi** avec le Grand Périgueux va être fait pour 2019. Guy Bashford et Michel KINE participeront à ces réunions.

Repas des aînés

Le conseil municipal finalise les derniers préparatifs.

Questions diverses

-Les centres de loisirs sont entrés au Grand Périgueux pour les communes qui l'ont voulu. Les centres de loisirs rattachés à Lacropte sont ceux de Chalagnac et St Amand de Vergt avec un transport qui partirait de Vergt et un tarif préférentiel Grand Périgueux. Par contre sur la période des vacances il n'y a pas de transport.

-Feu d'artifice : une autre personne s'est présentée avec sa publicité à la mairie. Le conseil municipal choisit de voir avec M. Brezac comme de coutume si celui-ci continue son activité.

Dans le cas contraire, c'est le meilleur qualité-prix qui sera retenu.

-Un morceau de chemin avait été demandé à un administré qui avait accepté de laisser un passage. Au moment de signer, cette personne est revenue sur sa parole et n'accepte plus, alors que le géomètre est intervenu.

-courrier de la DASEN informant que l'école ferme à la fin de l'année scolaire.

- Charpente salle polyvalente : il est préconisé un renforcement. L'adjoint va faire faire des devis. Il propose éventuellement de ne refaire que les fermes.

Le conseil municipal discute sur le financement en fonction des tarifs qui seront demandés. Il faudra prendre une décision pour savoir si on fait réparer ou pas.

-Le hangar au niveau du stade doit être démonté. Le conseil municipal discute sur l'organisation.

- Parcours santé : il faut attendre de savoir combien nous obtiendrons sur la DETR.

- Courrier des administrés sur l'Abyrne : remerciements sur les travaux réalisés sur leur chemin d'accès.
- vote du budget prévu le 14 avril

Séance levée à 21 heures.